



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCUEIL DES REQUÉRANTS D'ASILE

Augmentation temporaire de la capacité d'occupation du cantonnement militaire des Rochat

Dans le contexte actuel de l'accroissement des demandes d'asile, la Confédération, en accord avec la commune de Provence et le Canton, a décidé d'augmenter le nombre de places disponibles sur son site des Rochat. La capacité d'accueil du bâtiment augmentera de 40 places dès le 24 septembre 2015. La possibilité d'installer en cas de besoin une tente chauffée de 50 places supplémentaires est à l'étude. Les nouvelles capacités pourront être exploitées pendant six mois à partir du début de leur utilisation. Le nombre de personnes hébergées aux Rochat est déduit de celui des requérants d'asile attribués au Canton par la Confédération.

Afin d'adapter son dispositif à l'augmentation des arrivées de personnes fuyant conflits et persécutions, la Confédération a annoncé l'accroissement de la capacité d'accueil de ses infrastructures dédiées à l'hébergement des requérants d'asile. Dans ce cadre et avec l'accord du Canton et de la commune de Provence, la caserne des Rochat voit le nombre de places disponibles passer de 120 à 160 dans ses bâtiments. En outre, la possibilité d'installer en cas de nécessité une tente pouvant accueillir 50 personnes supplémentaires sur le site est à l'étude. L'effectif du personnel d'encadrement sera adapté au nombre de personnes qui seront effectivement hébergées dans cette structure.

L'usage de ces nouvelles capacités est limité à une durée maximale de six mois dès leur utilisation effective.

Depuis le printemps 2014, sur une proposition du Canton et en accord avec la commune de Provence, la Confédération accueille des requérants d'asile en procédure dans la caserne des Rochat. Le recours à ce site s'inscrit dans la réorganisation du domaine de l'asile: la Confédération entend raccourcir la durée des procédures et augmenter ses capacités d'hébergement. La caserne des Rochat a donc été mise à disposition du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) par l'armée, comme annexe au Centre fédéral d'enregistrement de Vallorbe. Jusqu'ici, la capacité était de 120 places.

L'utilisation de ce cantonnement dans le domaine de l'asile est prévue jusqu'au printemps 2017.

Le nombre de requérants aux Rochat est déduit du contingent de demandeurs d'asile en procédure attribués par la Confédération au Canton de Vaud (la Confédération confie habituellement 8% des requérants au canton de Vaud sur l'ensemble des requérants attribués aux cantons).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 septembre 2015

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 Commune de Provence, Johnny Favre, syndic, 079 611 51 00 SEM, Gaby Szöllösy, cheffe de l'information et de la communication du Secrétariat d'Etat aux migrations, 076 336 47 98, gaby.szoelloesy@sem.admin.ch